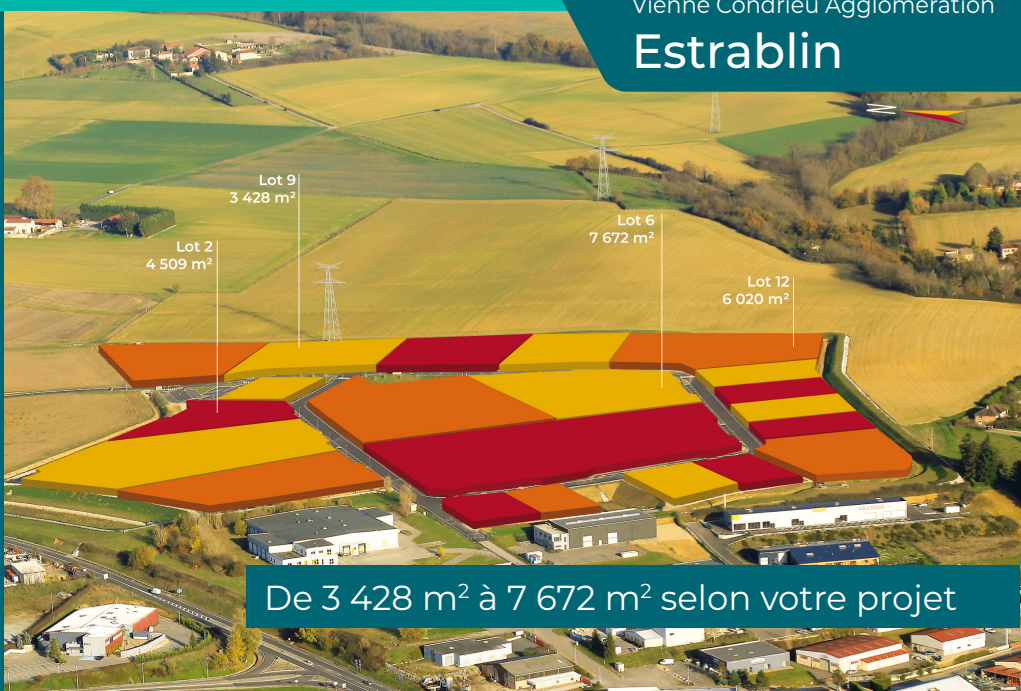


IMPLANTEZ
VOTRE ENTREPRISE
SUR LA 1^{RE} ZONE
D'ACTIVITÉS
PHOTOVOLTAÏQUE



à 30 min de Lyon

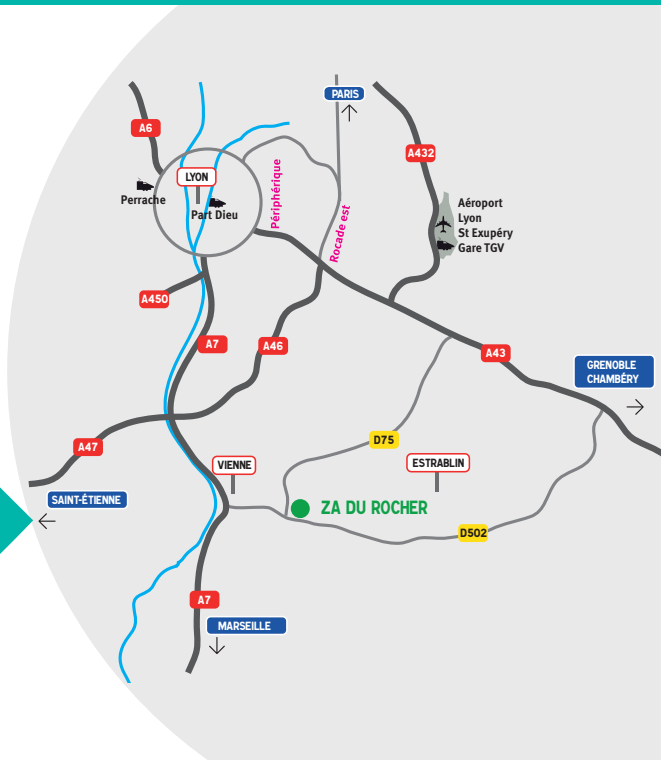


 Accès A7 / A47 / A46

 À 30 minutes de l'aéroport Saint-Exupéry

RÉGION DYNAMIQUE

Un territoire attractif avec 7 000 établissements
Des savoir-faire industriels avec de grandes entreprises
et des leaders sur leur marché
Un artisanat d'exception
Près de 28 000 emplois

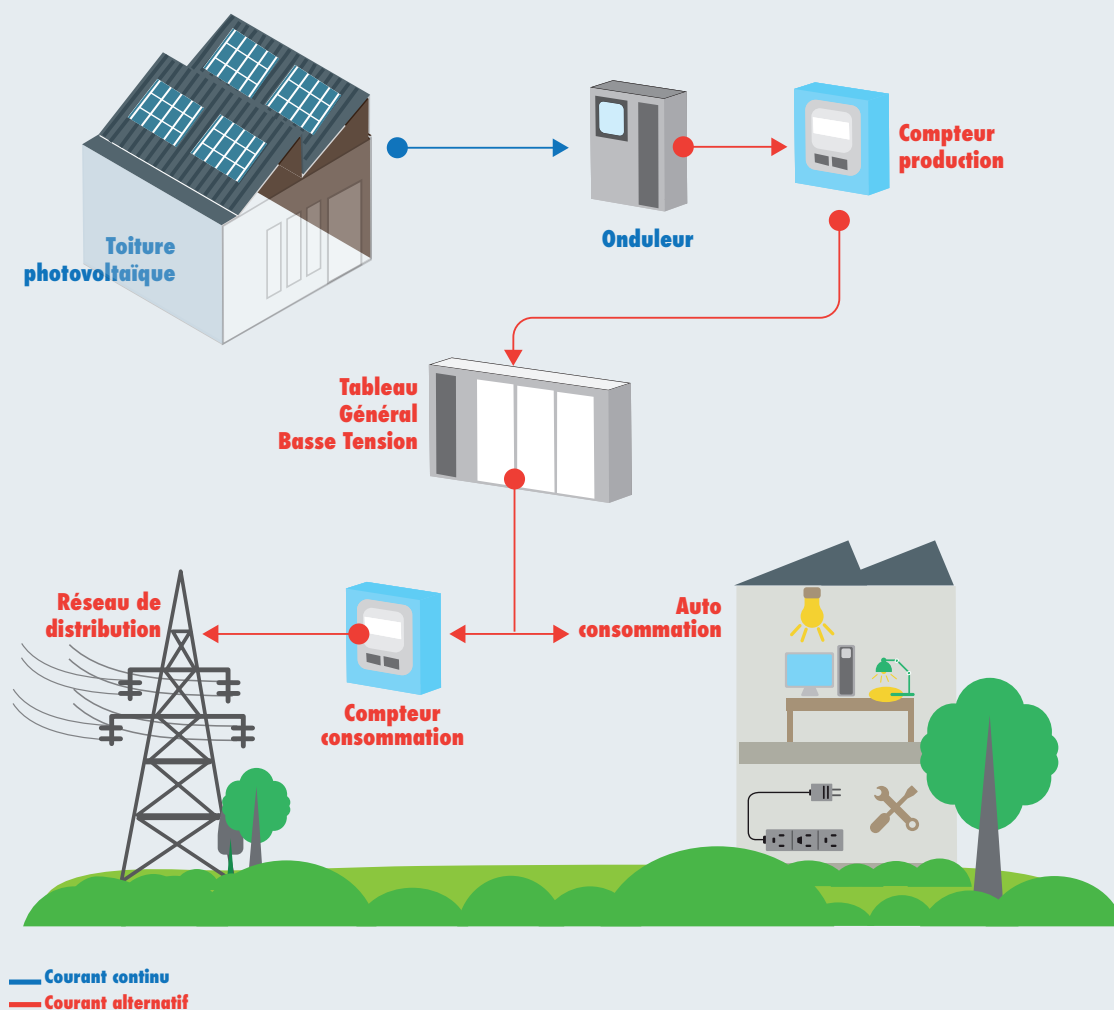


UNE ZONE D'ACTIVITÉS 100 % PHOTOVOLTAÏQUE

Dans le cadre du développement 100 % photovoltaïque de la zone du Rocher, ENGIE équipe l'ensemble des bâtiments de panneaux photovoltaïques. Associée à chaque étape du projet, ENGIE accompagne l'entreprise pour intégrer au mieux les panneaux au bâtiment (orientation du bâtiment, pente de la toiture, résistance de la structure, type de toiture) tout en prenant en compte son utilité première : l'activité de l'entreprise.

Les toitures sont mises à disposition d'ENGIE via un bail d'une durée de 20 ans. Ensuite ENGIE s'occupe de tout (installation et maintenance des panneaux).

À l'issue du bail, les entreprises pourront soit récupérer les installations photovoltaïques pour 1 € symbolique (productivité annoncée des installations de 85 % au bout de 20 ans), soit les faire enlever gratuitement par ENGIE.



Une centrale solaire permettant de consommer directement l'électricité

- Autoconsommation pour partie (selon l'activité et le souhait de l'entreprise)
- Réinjection sur le réseau